

Consultation du public et des partenaires

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 07-2025-54

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 18 septembre 2025

Convocation du : 11 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

INTERCOMMUNALITE : Projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) - Avis

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, M. Harris GREISS, M. Philippe CASAMAYOR, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ, M. Laurent BRUNET.

Représentés :

M. Lionel CHEVROLAT donne procuration à Mme Cathy BARCELLINO

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

M. Jean-Marc CURTET donne procuration à Mme Annie MACIOCIA

M. Bertrand VERMOREL donne procuration à M. Sergio MANCINI

Mme Laurence ROUQUETTE donne procuration à Mme Sylvie CAILLET

Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ

Mme Valérie BERGER donne procuration à Mme Annick PANTEL

Mme Sophie GAGUIN donne procuration à Mme Caroline TERRIER

Absents : M. Franck LONGIN, Mme Anne-Sophie RAMPON

Secrétaire de séance :

Mme Annick PANTEL

Dans une perspective d'agir pour un développement équilibré, durable et responsable, la CCMP a fait le choix d'élaborer de manière volontariste et partagée un Plan de mobilité Simplifié (PdMS), dont l'objectif est de définir une stratégie globale de gestion des mobilités, adaptée aux enjeux de son territoire, et aux besoins de sa population, permettant le développement de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle sur son territoire, et d'offres de mobilité contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le PdMS est un document à caractère prospectif qui fixe un plan d'action coordonné et cohérent, et des orientations pour la période 2025/2035, touchant à l'aménagement des espaces publics, les connexions avec les territoires voisins, le développement de la multimodalité et l'accompagnement des habitants vers de nouvelles pratiques.

Le plan d'action résulte d'un important travail de concertation sur le territoire, qui a été mis en place durant tout le processus d'élaboration du plan, avec :

- Les élus (tenue de cinq comités de pilotage entre début 2024 et avril 2025 et d'un séminaire de travail des élus sur la stratégie),
- Les acteurs et usagers du territoire, dont le monde économique, associatif, éducatif (entretiens, enquêtes usagers, ateliers de co-construction avec les citoyens et associations, présentation et enquête auprès des entreprises, actions de médiation notamment).

Les partenaires institutionnels, territoires voisins et acteurs de la mobilité sur le ressort territorial, ont également été associés au travers d'une série d'entretiens et de la tenue de deux comités partenariaux :

Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Ain, Direction Départementale des Territoires de l'Ain, Syndicat Mixte des Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, Communauté de communes de la Dombes, Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, Sytral Mobilités, Métropole de Lyon, Scot Bugey Côtière Plaine de l'Ain, Grand Parc, Gares et connexions.

Le projet de PdMS, annexé à la présente délibération, se compose d'un diagnostic, de la définition des enjeux et orientations stratégiques retenus et d'un plan d'action comprenant 20 fiches action.

Orientation 1 « Repenser l'espace public pour des déplacements apaisés dans la proximité » (5 actions) :

- Action n°1 : Apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles (rues aux écoles)
- Action n°2 : Travailler les plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche dans toutes les communes (avec une attention particulière aux publics en situation de handicap ou à mobilité réduite)
- Action n°3 : Apaiser le trafic automobile dans les centres bourgs
- Action n°4 : Équiper les centralités et les lieux d'attractivité d'arceaux vélos et trottinettes
- Action n°5 : Jalonner les cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique mentionnant les temps de parcours

Orientation 2. « Renforcer les connexions entre les communes et avec les voisins » (5 actions) :

- Action n°6 : Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le développement de l'interconnexion à Rillieux
- Action n°7 : Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau bleu par le chemin de halage, en lien avec VNF, la Métropole, SNCF réseau.
- Action n°8 : Sécuriser la circulation des vélos sur la RD1084, en coordination avec le département et la 3CM, et en intégrant la contrainte Route à Grande Circulation (RGC)
- Action n°9 : Créer la continuité cyclable entre Tramoyes et les Échets par la D38
- Action n°10 : Aller vers le déploiement d'un réseau cyclable sur tout le territoire
- Action n°11 : Aller vers des interconnexions de réseaux de bus avec les voisins (plateau de la Dombes)

Orientation 3. « Développer des infrastructures pour la multimodalité et la mobilité partagée » (5 actions) :

- Action n°12 : Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité, en lien avec les modes routiers
- Action n°13 : Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs (marche à pied, vélo)
- Action n°14 : Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires, dans le cadre du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain)
- Action n°15 : Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, St-Maurice de Beynost, Beynost et Neyron
- Action n°16 : Développer un système d'autopartage dans les centres-bourgs et les gares

Orientation 4. « Accompagner les habitants de la CCMP vers de nouvelles pratiques de mobilité » (4 actions) :

- Action n°17 : Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette. Communiquer sur l'offre disponible (guide des mobilités).
- Action n°18 : Mener des campagnes de communication sur le partage de l'espace public

- Action n°19 : Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité
- Action n°20 : Identifier des relais de diffusion mobilité sur le territoire

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été partagé lors du comité de pilotage du 23 avril 2025. Les grandes lignes de la démarche et le processus d'approbation ont été présentés en Bureau communautaire le 24 juin 2025.

La CCMP a arrêté le projet par délibération le 8 juillet 2025 et a lancé la procédure de consultation des partenaires et de participation publique. C'est dans ce cadre que la commune de Beynost est consultée pour avis.

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment sa section relative à la planification en matière de mobilité de personnes et de transport de marchandises ;

Vu l'article L1214-36-1 du Code des transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de mobilité simplifié ;

Vu l'article L123-19-1 du Code de l'Environnement, définissant les conditions dans lesquelles le principe de participation du public est applicable aux décisions des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire D-20231114-116 en date du 14 novembre 2023 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié sur le territoire de la CCMP

Vu la délibération du Conseil Communautaire D-20250708-074 en date du 8 juillet 2025 portant arrêt du projet et lancement de la procédure de consultation des partenaires et de participation public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	25	
Pour	25	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, M. Philippe CASAMAYOR, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ, M. Laurent BRUNET
Contre		
Abstention		

NPPV		
------	--	--

DECIDE d'approuver le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la CCMP, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



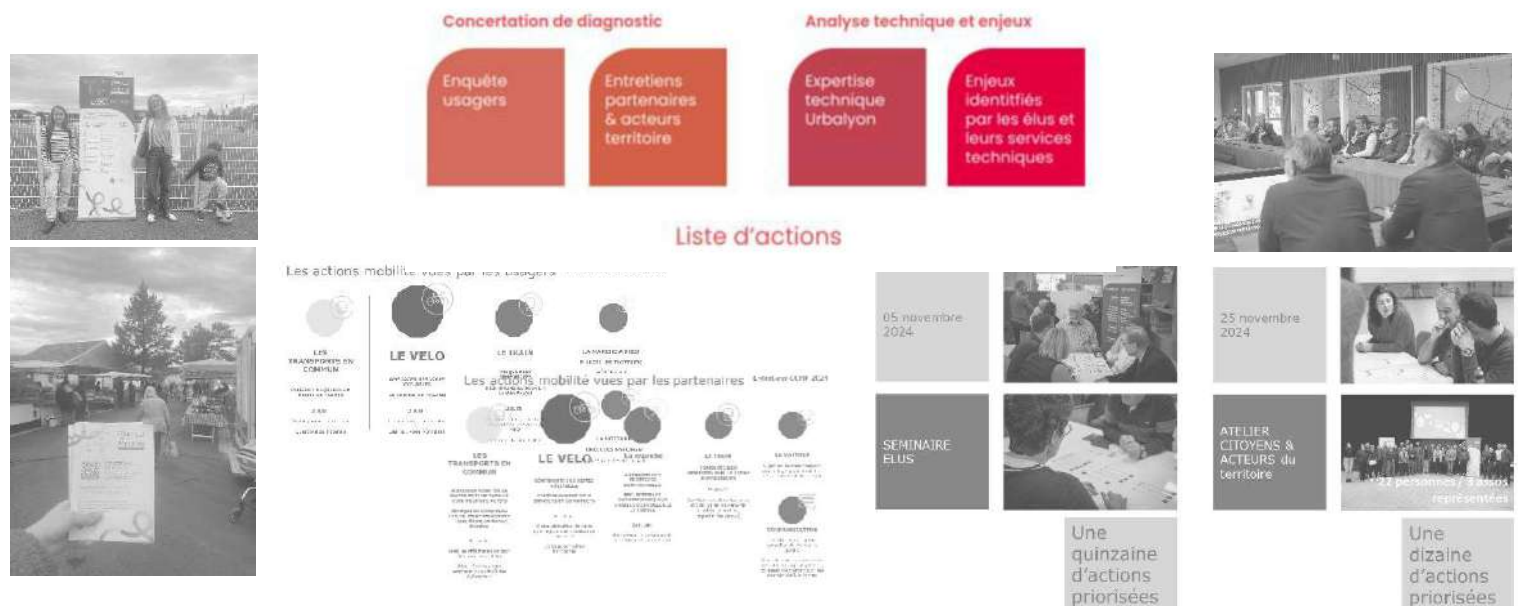
Terrier

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :



La démarche a ainsi été construite en allers-retours entre analyse technique et temps de concertation. Partant des enjeux et objectifs identifiés au diagnostic, elle a permis de valider des orientations et un plan d'action priorisé.

Orientation 1



Repenser l'espace public pour des déplacements apaisés dans la commune

A1 : Apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles (rues aux écoles)

A2 : Apaiser le trafic automobile dans les centres bourgs

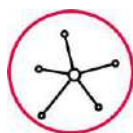
A3 : Travailler les plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche dans toutes les communes

A4 : Équiper les centralités et les lieux d'attractivité d'arceaux vélos et trottinettes

A5 : Jalonner les cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique mentionnant les temps de parcours



Orientation 2



Renforcer les connexions entre les communes et

A6 : Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le développement de l'interconnexion à Rillieux

A7 : Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau bleu par le chemin de halage, en lien avec VNF, la Métropole, SNCF réseau.

A8 : Sécuriser la circulation des vélos sur la RD1084, en coordination avec le département et la 3CM, et en intégrant la contrainte Route à Grande Circulation (RGC)

A9 : Créer la continuité cyclable entre Tramoyes et les Échets par la D38

A10 : Aller vers le déploiement d'un réseau cyclable sur tout le territoire

A11 : Aller vers des interconnexions de réseaux de bus avec les voisins (plateau de la Dombes)

Chaque action est détaillée



Orientation 3



Développer des infrastructures pour des mobilités

A12 : Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité

A13 : Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs

A14 : Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires, dans le cadre du projet SERM (Service Express Régional Métropolitain)

A15 : Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, St-Maurice de Beynost, Beynost et Neyron

A16 : Développer un système d'autopartage dans les centres-bourgs et les gares

Orientation 4



Accompagner les habitants de la CCMP vers de nouvelles pratiques

A17 : Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette. Communiquer sur l'offre disponible (guide des mobilités).

A18 : Mener des campagnes de communication sur le partage de la voirie et le rééquilibrage des usages de l'espace public

A19 : Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité

A20 : Identifier des relais de diffusion mobilité sur le territoire

Le Plan de Mobilité Simplifié ainsi construit et finalisé a été présenté en conseil communautaire de la CCMP le 8 juillet 2025. Une délibération d'arrêt a été prise, lançant la phase de consultation des partenaires et du public.

A titre d'information, la phase de consultation/approbation se déroule en plusieurs étapes :

- Arrêt du plan : le 08/07/2025
- Consultation des partenaires pour avis : 3 mois
- Participation du public : 21 jours à l'issue de la consultation des partenaires
- Consultation du comité des partenaires : pendant la phase de Participation du public
- Synthèse et arbitrage des avis et remarques recueillis
- Approbation du plan : prévue le 16/12/2025



Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2025

Présent(s) :

Valérie POMMAZ
Jean-Marc VIENOT
Delphine VIENOT
Angélique PUGEAT
Michel HARGE
Damaris CAROPPI
Patrice AURAY
Christian JULIAN
Vincent TRACLET
Véronique DOST

Délibération n°25.03.08 : CCMP – Consultation en vue de l'approbation du PDMS (Plan de Mobilité Simplifié)

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de THIL (Ain), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente en conformité avec la délibération 14.05.04 du 20 juin 2014, sous la présidence de Madame Valérie POMMAZ, Maire.

Secrétaire de séance : Delphine VIENOT

Excusée(s) ayant donné
pouvoir(s) :

Elisabeth BUONOMO
(Pouvoir à Damaris
CAROPPI)
Lionnel GAUTHIER
(Pouvoir à Valérie
POMMAZ)
Catherine FERRON
(Pouvoir à Vincent
TRACLET)

Le 08 juillet 2025, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a arrêté son projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), élaboré à l'échelle de son ressort territorial. Conformément à l'article L1214-36-1 du Code des transports, une démarche d'approbation de ce plan s'en suit, dans laquelle l'avis de la commune est sollicité.

La Communauté de Communes a souhaité associé les communes tout au long de l'élaboration du plan, de manière à intégrer et prendre en compte les enjeux de votre commune, notamment au travers de la tenue de cinq comités de pilotage.

La CCMP sollicite aujourd'hui l'avis des élus de la commune sur le document finalisé et le plan d'action mis en place pour notre territoire. Vos avis et remarques seront traités et intégrés dans un document « Recueil et traitement des avis », qui sera annexé au dossier final du PDMS. Les avis et remarques pourront être intégrés en correction dans les rapports.

Excusée(s) :

Victor PASSARELLA
Estelle GRUMET

Conseillers en
exercice : 15

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Il est rappelé que, conformément à l'article R1214 du Code des transports, le délai dont disposent les personnes publiques consultées pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité simplifié est de 3 mois à compter de la transmission du projet. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable.

Le PDMS est présenté en séance.

Vu l'avis de la commission générale du 19 septembre 2025,

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié, approuvé le 08 juillet 2025, par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau ;
Le conseil municipal émet néanmoins quelques remarques

- Il souhaiterait que la liaison vélo englobe l'entièreté de notre territoire de Neyron à Tramoyes et jusqu'à Thil en mentionnant la liaison Thil - Gare de Beynost, et préconise également les rattachements aux territoires voisins, (les voies lyonnaises, l'anneau bleu et via Rhône jusqu'à Jons.

- Enfin, et toujours dans le cadre des modes doux, le conseil municipal souhaiterait que la passerelle mentionnée sur la carte soit également portée comme un élément majeur de notre territoire pour développer cet axe manquant et marquant, réclamé par nos habitants et nécessaire pour faciliter les échanges via la métropole et ses réseaux de voies cyclables et de transports urbains.

Fait et délibéré à THIL, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.



Acte reçu le 29/09/2025 par la Préfecture de l'Ain
Notifié ou publié conformément à la réglementation le 29/09/2025
Le Maire,
Valérie POMMAZ



	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	DÉLIBÉRATION
		N° DE-2025/10/183-MO

L'an deux mille vingt-cinq et le premier octobre, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BELAIR.

Date de convocation : le 25 septembre 2025

Membres en exercice : 33

Présent(e)s : 21

Absent(e)s représenté(e)s : 8

Votant(e)s : 29

Absent(e)s excusé(e)s : 4

Étaient présent(e)s : Patrick BOUVIER, Patrick MÉANT, Daniel CLÉMENT, Jean-Philippe FAVROT, David VANNIER, Christian GOUVERNEUR, Andrée RACCURT, Vincent CREVAT, Jean-Christophe PEGUET, Sandrine PEGUET, Isabelle SAUVEYRE, Marie-Hélène TROSSELY, Philippe BELAIR, Nadine CHAMARD-COQUAZ, François CREVOLA, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Carine MOUSTAUD, Marc GRIMAND, Isabelle LORIZ, Michel LEVRAT

Absent(e)s représenté(e)s : Véronique DOCK ayant donné pouvoir à Patrick MÉANT, Josiane MAURICE ayant donné pouvoir à Daniel CLÉMENT, Laurent SOILEUX ayant donné pouvoir à Marie-Hélène TROSSELY, Anne FABIANO ayant donné pouvoir à Franck GENILLON, Maryse PACCARD ayant donné pouvoir à Christian GUILLEMOT, Laurence RAVROT ayant donné pouvoir à Carine MOUSTAUD, Patrick BATTISTA ayant donné pouvoir à Philippe BELAIR, Joanna JUAREZ-LOPEZ ayant donné pouvoir à Michel LEVRAT

Absent(e)s excusé(e)s : Nicolas BERTHET, Pascal GUERIN, Caroline CONDE-DELPHINE, Gérard RAPHANEL

Secrétaire de séance : Jean-Christophe PEGUET

Rapporteur : Philippe BELAIR

N°DE-2025/10/183-MO	Mobilité	PdMS
Avis sur le projet de plan de mobilité simplifié (PDMS) de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP)		

Vu l'article L.1214-28-2 du Code des transports, définissant les modalités de consultation des personnes publiques associées dans l'élaboration des plans de mobilité,

Par courrier en date du 9 juillet 2025, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) a sollicité l'avis de la 3CM, en tant que personne publique associée, sur son projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS).

Le projet de PDMS de la CCMP définit une stratégie claire et pertinente à court et moyen terme (2025 – 2035). Il fixe des objectifs autour du développement des mobilités actives, de l'apaisement des espaces publics, de la promotion de solutions décarbonées et multimodales, ainsi que de l'accompagnement des habitants vers de nouvelles pratiques de déplacements.

Ces orientations rejoignent les priorités de la 3CM et renforcent la nécessité d'agir collectivement afin d'offrir aux habitants et aux salariés des solutions de mobilité cohérentes, interconnectées et adaptées aux réalités de la Côtière.

La 3CM et la CCMP sont deux territoires voisins partageant des enjeux communs en matière de mobilité. Toutes deux ont conservé la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) et déploient une politique active de développement de services de mobilité, en lien avec les réseaux régionaux (TER, cars interurbains). Elles s'inscrivent dans un bassin de vie interdépendant, marqué par d'importants échanges quotidiens avec la Métropole de Lyon mais également par des mobilités internes à la Côtière, liées à des équipements scolaires, sportifs et administratifs mutualisés (Lycée de la Côtière, espace aquatique Lilô, France Travail...).

Les deux territoires présentent ainsi des besoins similaires en matière de désaturation du réseau routier structurant (A42, RD1084), de report modal vers le ferroviaire, de développement des mobilités actives et de déploiement de services de mobilité innovants.

La coopération entre les deux EPCI est déjà effective, au travers de partenariats concrets :

- Participation commune au projet de ligne de Covoiturage à Haut Niveau de Service (COHNS) porté par SYTRAL Mobilités ;
- Adhésion au SMT AML avec, notamment, la mise en place de la gamme tarifaire T-libr (zone Côtière) ;
- Engagement dans le système Oûra de la Région (billettique, calculateur d'itinéraires...) ;
- Suivi partagé des enjeux de mobilité dans le cadre du projet SERM ;
- Première convention de connexion entre les réseaux Colibri et TICO.

Le PDMS de la CCMP intègre plusieurs actions directement pertinentes pour la 3CM, en cohérence avec ses propres priorités :

- amélioration de l'accessibilité des gares par les modes actifs (marche, vélo) ;
- création d'une continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau Bleu via le chemin de halage, en lien avec la ViaRhôna ;
- sécurisation et développement des liaisons cyclables le long des axes structurants (RD1084, D38) ;
- renforcement de l'interconnexion entre les réseaux Colibri et TICO.

La 3CM partage pleinement ces orientations et ce plan d'actions qui traduisent une volonté de construire une véritable continuité de services et d'offrir aux usagers des parcours fluides entre les deux territoires.

Dans cette logique, la 3CM suggère à la CCMP d'intégrer à son document de planification les actions suivantes :

- Dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité des gares par les modes actifs, **la 3CM propose de prendre en compte la continuité cyclable le long du chemin de halage entre La Boisse et Beynost, afin de garantir un maillage complet et sécurisé.**
L'amélioration des cheminements cyclables et piétons vers les gares de la CCMP et de la 3CM, situées sur le corridor ferroviaire Lyon–Ambérieu, est indispensable pour capter le potentiel de report modal et réduire la dépendance automobile sur les trajets pendulaires.
- Afin de constituer une véritable alternative à l'usage de la voiture sur la Côtière, l'interconnexion des réseaux de transport pourrait être consolidée et approfondie au-delà de la convention Colibri–TICO 2025, qui constitue un premier jalon.
À ce titre, **la 3CM propose de mettre en place une gouvernance commune entre les deux AOM, visant à développer l'interopérabilité des réseaux de transport collectif.** À l'avenir, il pourrait être étudié une intégration tarifaire renforcée, une synchronisation des horaires ou encore la mise en place d'un système de Mobility as a Service (MaaS) à l'échelle intercommunale, garantissant aux usagers une information unifiée, une billettique intégrée et une fluidité de parcours sur l'ensemble du bassin de mobilité.

En synthèse, la 3CM salue la qualité du PDMS élaboré par la CCMP qui constitue une réelle opportunité pour renforcer la coopération interterritoriale et offrir aux habitants des deux EPCI des solutions de déplacements cohérentes, durables et adaptées à leurs besoins communs.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** sur ce PDMS, tout en suggérant d'y intégrer des compléments relatifs à la création d'une continuité cyclable entre les gares via le chemin de halage (Beynost-La Boisse) et à l'engagement d'une réflexion commune sur l'interopérabilité de nos réseaux de transport urbain.
- **CHARGE** Monsieur le Président de porter ces éléments à la connaissance de la CCMP.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.

Le Président



Philippe BELAIR

DÉPARTEMENT DU
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
SYTRAL Mobilités

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 2 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 38

Date de convocation du Conseil : 25 septembre 2025

Président : Bruno BERNARD

Secrétaire élu : Matthieu VIEIRA

N°25-059

**Objet : Avis de SYTRAL Mobilités sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté
de Communes de Miribel et du Plateau**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois d'octobre à 14h00, les membres de SYTRAL Mobilités, se sont réunis, en Salle du Conseil d'Administration à SYTRAL Mobilités, 21 boulevard Marius Vivier-Merle Lyon 3^{ème} conformément à la convocation qui leur a été faite par Monsieur Bruno BERNARD, Président.

Droit de vote	Membres du Conseil en exercice		Présent	Absent	Procuration à
3	ARTHAUD	Léna		X	
3	BADOUARD	Benjamin	X		
2	BAGHDASSARIAN	Patrick		X	
3	BAGNON	Fabien		X	Béatrice VESSILLER
1	BERNARD	Bruno	X		
3	BOFFET	Laurence	X		
3	BRUNEL	Vinciane	X		
3	BURRICAND	Marie-Christine	X		
2	CHAMBE	Régis		X	
2	CHAVEROT	Virginie	X		
1	CHONÉ	Jean-Philippe	X		
3	COLLIN	Blandine		X	Matthieu VIEIRA
2	COMBET	Damien	X		
3	DALBY	Hugo		X	Valentin LUNGENSTRASS
2	DOGANEL	Izzet		X	
3	DUVIVIER	Hélène	X		
3	EDERY	Michèle		X	
3	FRETY	Laurence		X	Jean-Charles KOHLHAAS
3	GEOFFROY	Hélène	X		
3	GEORGEL	Nadine	X		
3	GIROMAGNY	Véronique	X		
2	IBANEZ	Raphaël		X	
3	KOHLHAAS	Jean-Charles	X		
3	LONGUEVAL	Jean-Michel	X		
3	LUNGENSTRASS	Valentin	X		
2	MALOSSE	Daniel	X		

2	MEUNIER	Philippe	X		
3	MONOT	Vincent	X		
1	OUTREBON	Pascal	X		
3	PERCET	Joëlle	X		
3	POPOFF	Sophia		X	Benjamin BADOUARD
3	PORTIER	Alexandre		X	Pascal RONZIÈRE
1	RONZIÈRE	Pascal	X		
3	TEYSSIER	Marie-Pierre		X	
3	VAN STYVENDAEL	Cédric		X	Jean-Michel LONGUEVAL
3	VERCHÈRE	Patrice		X	
3	VESSILLER	Béatrice	X		
3	VIEIRA	Matthieu	X		

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le rapport par lequel Jean-Charles KOHLHAAS, 1^{er} Vice-Président et rapporteur, expose ce qui suit :

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est constituée de 6 communes et sa population est de 25 000 habitants. Limitrophe du ressort territorial de SYTRAL Mobilités, elle est entièrement située dans le département de l'Ain mais également dans l'aire d'attraction de Lyon selon l'INSEE.

Autorité organisatrice de la mobilité depuis 2012, elle organise les services de mobilité suivants :

- le réseau de transport urbain Colibri,
- les aménagements et stationnements cyclables,
- l'aménagement et l'entretien d'aires de covoiturage.

Le 14 novembre 2023, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a délibéré le lancement de l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS). Cette démarche volontaire a pour objectif de construire un document de planification intégrant toutes les mobilités, qui a vocation à succéder au Plan Global de Déplacements actuellement en vigueur et datant de 2016.

Le 8 juillet 2025, le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. Conformément à l'article L1214-36-1 du Code des Transports, ce projet est soumis pour avis aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes, dont SYTRAL Mobilités. Conformément à l'article R1214-12 du Code des Transports, cet avis doit être adopté dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet, soit avant le 10 octobre 2025.

SYTRAL Mobilités a été associé aux étapes clés de l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

I. Le contexte

➤ Un territoire à dominante périurbaine...

Regroupant près de 25 000 habitants et situé à proximité de la Métropole de Lyon et du ressort territorial de SYTRAL Mobilités, le territoire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est à dominante périurbaine.

Les enjeux de mobilité varient d'une commune à l'autre dans ce territoire dynamique démographiquement (+1,1% de croissance annuelle entre 2015 et 2021) et économiquement (+4% d'emplois entre 2015 et 2021), avec notamment les caractéristiques suivantes :

- la commune de Miribel, avec plus de 10 000 habitants et présentant les densités les plus importantes, est structurée au-delà du centre-ville autour de deux hameaux distants de plusieurs kilomètres, le Mas-Rillier et les Echets,
- la commune de Tramoyes, seule commune située entièrement sur le plateau de la Dombes,

- le long du Rhône, le centre-ville de Miribel forme avec les centres de Neyron, de Saint-Maurice-de-Beynost et de Beynost une continuité urbaine dans le prolongement de l'agglomération lyonnaise,
- la commune de Thil, avec 1 200 habitants, est séparée de cette continuité urbaine par l'autoroute A42 et la voie ferrée reliant Ambérieu-en-Bugey et Lyon.

➤ Une démarche de planification inscrite dans le temps long

L'élaboration du PdMS de la CCMP a nécessité un travail de deux années :

- 14 novembre 2023 : délibération de lancement de l'élaboration,
- 1^{er} semestre 2024 : phase de diagnostic,
- 2^{ème} semestre 2024 : élaboration et validation des orientations et de la stratégie,
- 1^{er} semestre 2025 : rédaction du plan d'actions,
- 8 juillet 2025 : arrêt du projet en conseil communautaire,
- Juillet à octobre 2025 : consultation des personnes publiques
- Automne 2025 : consultation du public,
- Fin 2025 : approbation du Plan de Mobilité Simplifié.

➤ Une démarche concertée

Plusieurs outils de concertation ont été mis en œuvre par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau :

- une enquête auprès des habitants sur leur usage des services de mobilité et leurs habitudes,
- des entretiens auprès des acteurs et partenaires, dont SYTRAL Mobilités,
- des temps de concertation relatifs à la stratégie organisés fin 2024, associant les élus, les citoyens, le monde économique ainsi que les acteurs associatifs.

Par ailleurs, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise est intervenue pour apporter son expertise technique.

Ces différents outils ont permis de construire une stratégie globale, appuyée sur des actions phares qui ont fait consensus.

II. Le contenu du projet de Plan de Mobilité Simplifié

Quatre enjeux sont ressortis des phases initiales de diagnostic et de concertation :

 Maîtrise des impacts de la croissance du territoire sur les mobilités <i>Population doublée en 60 ans</i> <i>Dynamisme économique</i> <i>Pression sur l'espace public par l'autosolisme</i>	 Réduction de l'empreinte environnementale et climatique des mobilités sur le territoire <i>Transport routier = 50% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, sans évolution à la baisse</i> <i>Trajectoires SNBC et SRADDET à prendre en compte</i>
 Amélioration de la santé et du bien-être des habitants, notamment des plus vulnérables <i>Expositions aux nuisances</i> <i>Accidentologie routière, conflits d'usage et insécurité</i> <i>des usagers vulnérables (scolaires, personnes âgées)</i>	 Partage et rééquilibrage des espaces au détriment de la voiture individuelle <i>Déséquilibre entre les modes et usages de l'espace public</i> <i>Recherche de rééquilibrage général</i>

À partir de ces quatre enjeux, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a fixé **quatre objectifs** de fond pour son Plan de Mobilité Simplifié.

Objectif 1 : Mobilités actives dans la proximité
Objectif 2 : Des espaces publics et voiries pour la vie urbaine
Objectif 3 : Des mobilités décarbonées pour les déplacements vers les territoires voisins
Objectif 4 : Faciliter les nouvelles pratiques chez les habitants

Ces quatre objectifs, déclinés en quatre orientations, structurent le plan d'actions : (en gras figurent les actions prioritaires ; en italique les actions complémentaires).

Orientation 1



Repenser
l'espace public
pour des
déplacements
apaisés dans la
proximité



Orientation 2



Renforcer les
connexions
entre les
communes et
avec les voisins



Orientation 3



Développer des
infrastructures
pour des
mobilités
partagées et
multimodales



Orientation 4



Accompagner
les habitants de
la CCMP vers de
nouvelles
pratiques de
mobilité



1. Apaiser les voiries à proximité immédiate des écoles	6. Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Verin et poursuivre le développement de l'interconnexion à Rillieux	12. Mettre en valeur un pôle d'échange à la porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité	17. Accompagner pour développer et sécuriser la pratique du vélo et de la trottinette ; communiquer sur l'offre disponible 18. Mener des campagnes de communication sur le partage de la voirie et le rééquilibrage des usages de l'espace public
2. Apaiser le trafic automobile dans les centres bourg	7. Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau Bleu par le chemin de halage le long du Rhône	13. Améliorer l'accessibilité des gares du territoire pour les modes actifs	
3. Travailler les plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche	8. Sécuriser la circulation des vélos sur la RD 1084 (en intégrant la contrainte « Route à Grande Circulation »)	14. Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services ferroviaires dans le cadre du projet SERM	
4. Equiper les centralités et les lieux d'attractivité d'arceaux vélos et trottinettes	9. Créer la continuité cyclable entre Tramoyes et les Echets par la RD 38	15. Créer des liens urbains nord-sud pour les mobilités dans les communes de Miribel, St-Maurice-de-Beynost, Beynost et Neyron	
5. Jalonner les	10. Aller vers le déploiement d'un réseau		

<i>cheminements piétons et cyclables avec de la signalétique mentionnant les temps de parcours</i>	<i>cyclable sur tout le territoire</i>		19. Accompagner les publics fragiles dans leur mobilité
	<i>11. Aller vers des interconnexions de réseaux de bus avec les voisins (plateau de la Dombes)</i>	<i>16. Développer un système d'auto-partage dans les centres bourgs et les gares</i>	<i>20. Installer une maison des mobilités sur le territoire</i>

III. L'avis de SYTRAL Mobilités sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié

SYTRAL Mobilités souligne l'ambition que dénote l'élaboration volontaire d'un Plan de Mobilité Simplifié par la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

La plupart des actions de ce projet de Plan de Mobilité Simplifié font écho aux actions du Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

Les enjeux identifiés dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais vis-à-vis des liens avec les territoires voisins sont en effet les suivants :

- Développer des offres structurantes pour les déplacements de moyennes et longues distances, notamment en lien avec l'agglomération lyonnaise,
- Améliorer l'articulation des réseaux et des infrastructures pour les modes actifs en favorisant l'intermodalité,
- Accompagner les changements de comportement de mobilité,
- Renforcer les offres permettant de rendre attractifs les modes actifs pour les déplacements de courte distance,
- Accélérer le report modal pour les flux de marchandises en transit et en lien avec le ressort territorial,
- Mieux prendre en compte la logistique en lien avec le ressort territorial et en particulier le potentiel du transport fluvial et ferroviaire.

SYTRAL Mobilités salue l'objectif de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau de développer un bouquet de mobilités, ce qui paraît la solution la plus à même de faire reculer l'usage individuel de la voiture puisqu'elle permet à chacun, pour chaque déplacement, de disposer d'une alternative.

Plus particulièrement, SYTRAL Mobilités partage la nécessité de mieux interconnecter les réseaux de transports collectifs locaux. Il s'agit d'ailleurs d'une action qui figure également dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais et de premiers échanges techniques ont eu lieu récemment pour améliorer ces connexions.

La mise en place, en septembre 2023, d'abonnements de la gamme tarifaire T-Libr' sur le ressort territorial de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau témoigne d'ailleurs de la volonté d'agir ensemble pour simplifier le parcours usager puisque cette gamme permet d'acheter des titres permettant de combiner l'usage de plusieurs réseaux (Colibri, TER et TCL notamment). Des titres T-Libr' occasionnels sont également en cours d'étude pour un déploiement d'ici la fin de l'année 2025.

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau rejoint également la nécessité, bien identifiée dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais de relier les réseaux structurants cyclables à l'interface entre les deux territoires.

Les deux autorités organisatrices de la mobilité partagent également l'ambition d'un service ferroviaire renforcé sur les lignes TER Lyon <> Ambérieu (gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost) et Lyon <> Bourg-en-Bresse (gare des Echets).

Nous pouvons simplement regretter que le projet de Plan de Mobilité Simplifié ne comporte pas d'objectifs en matière d'évolution des pratiques de mobilité dans son territoire, pouvant faire écho aux objectifs d'évolution des parts modales retenus dans le Plan de Mobilité des territoires lyonnais. Ceci pourrait renforcer la cohérence dans la conduite d'actions conjointes entre nos territoires respectifs pour accompagner et renforcer l'évolution des pratiques de mobilité.

APRES ÉCHANGES DE VUES,

Présents :	23
Pouvoirs :	7
Ne prend pas part au vote (NPPV)	0
Nombre de votants	30
Abstentions	0
Total Suffrages exprimés	78
Dont « Contre » :	0
Dont « Pour » :	78

DÉCIDE : à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

Le Président
Bruno BERNARD





LE MAS RILLIER . LES ECHETS

Communauté de Communes de Miribel et
du Plateau
238 rue des Brotteaux
01700 MIRIBEL

Mail : urbanisme@miribel.fr

Miribel, le 7 octobre 2025

Objet : Avis de la commune de Miribel sur le projet de PDMS arrêté

Madame la Présidente,

Je fais suite à votre courrier en date du 9 juillet 2025, par lequel vous sollicitez l'avis des communes du territoire sur le projet du Plan De Mobilité Simplifié (PDMS), arrêté lors du conseil communautaire du 8 juillet 2025.

Je tiens tout d'abord à remercier la CCMP pour l'important dispositif de concertation mis en œuvre. Celui-ci a permis d'aboutir à un document socle complet, en adéquation avec les attentes et les contraintes du territoire, dans une perspective intercommunale partagée.

L'implication conjointe des élus et des techniciens communaux doit également être saluée, car elle a permis une excellente prise en compte des spécificités locales. Le PDMS ainsi arrêté est un document concret et réaliste.

La commune de Miribel n'a pas donné d'avis sur le projet arrêté par voix d'une délibération. L'avis communal est donc favorable tacitement. Je tiens tout de même à préciser que, même sans avis officiellement donnée par délibération, vous pouvez être assurée du soutien de la commune de Miribel dans la mise en œuvre du PDMS pour les années à venir.

Mes services ont été contactés et je salue la poursuite de la co-construction d'une programmation pluriannuelle d'investissement afin que le document socle soit effectivement mis en application sur le terrain. C'est en effet la seule alerte dont nous avons débattu en bureau municipal, celle d'un document qui n'aboutisse jamais à une mise en œuvre concrète.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

MIRIBEL, le 07/10/2025

Jean-Pierre GAITET

Maire de Miribel





Mairie de Neyron
Place Victor Basch
01700 Neyron
04 78 55 33 25

8 octobre 2025,

*Communauté de Communes
de Miribel et du Plateau
A l'attention de Mme Caroline TERRIER
238 rue des Brotteaux
01700MIRIBEL*

Objet : Consultation en vue de l'approbation du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau

Madame la Présidente,

Pour faire suite à votre courrier en date du 9 juillet 2025, je vous remercie de m'avoir sollicitée au sujet du projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) et vous transmets l'avis des élus de la commune de Neyron :

- Les idées et les projets mentionnés dans votre projet sont globalement conformes aux attentes de la commune de Neyron. Les actions proposées sont nombreuses et vont dans le bon sens pour l'avenir aussi bien pour les infrastructures routières, les réseaux routiers, cyclables, piétons et les nouvelles pratiques, colibri, covoiturage, modes doux.
- Sur la forme, le document de diagnostic présente les actions à venir comme auto satisfaisantes pour la CCMP mais il ne faut pas oublier que seule l'expérimentation sur le terrain de ces dispositifs permettra de valider leur qualité réelle. Dans ce sens, c'est très dommageable qu'il n'y ait pas de bilan réel sur l'utilisation du Colibri dans son ancienne configuration et que les modifications apportées à ce dernier soient présentées comme la meilleure solution alors même que la qualité de service pour certaines communes, comme Neyron, peut sembler en régression.
- Voici les points à noter en réserve :
 - La piste cyclable (mode doux) le long de la RD1084 (Action numéro 8) a été placée en action secondaire. Nous aurions préféré en action prioritaire, au même niveau que l'action numéro 7 (piste cyclable le long du chemin de halage en action prioritaire). Nous ne comprenons pas pourquoi l'axe 2 est le seul avec uniquement deux actions prioritaires, il nous semble important d'ajouter cette action 8 en prioritaire elle aussi.
 - La passerelle (passage au-dessus du canal de Miribel) n'est pas du tout mentionnée ni dans le bilan ni dans les actions mais le schéma y fait référence. Cela ne nous semble du coup pas clair du tout si c'est une action du PdMS ou non.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.

Madame la Maire,

Christine FRANÇOIS





Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 octobre 2025

Présents :

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Christine Pouchoulin
Marina Catherin
Philippe Criscuolo
Fabien Geoffray
Hélène Lachenal
Carol-Anne Larouzée-Cervantes
Samuel Lazare
Chantal Olivier
Olivier Paillon
Catherine Stalle

Excusés :

François Astruc
Eva Chardon

Pouvoirs :

Michel Arnaud
(Pouvoir à A. Goy)
Jean-Luc Desvignes
(Pouvoir à S. Lazare)
Valérie Noiray
(Pouvoir à B. Fillion)
Odette Pascal
(Pouvoir à C. Olivier)

Conseillers en exercice : 19

Votants :

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 25.05.01 : CCMP – Avis sur Plan De Mobilité Simplifié

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de TRAMOYES (Ain), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire.

Secrétaire de séance : Fabien Geoffray

Rapporteur : Xavier Deloche

Par délibération en date du 08 juillet 2025, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a arrêté le Plan De Mobilité Simplifié (PDMS), élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Le PdMS est un document à caractère prospectif qui fixe un plan d'action coordonné et cohérent et des orientations pour la période 2025/2035 touchant à l'aménagement des espaces publics, les connexions avec les territoires voisins, le développement de la multimodalité et l'accompagnement des habitants vers de nouvelles pratiques. Il se compose d'un diagnostic et de la définition des enjeux et des orientations stratégiques retenus, et d'un plan d'action.

Il convient que les communes membres délibèrent de manière concordante pour émettre un avis sur le document finalisé. Les avis et remarques seront traités et intégrés dans un document « Recueil et traitement des avis », qui sera annexé au dossier final du PDMS.

Le Conseil municipal ayant délibéré,

1/ APPROUVE le Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) tel que voté par la CCMP le 08 juillet 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Xavier DELOCHE

Service Connaissance et Accompagnement des
Transitions

La préfète,

à

Madame la présidente
de la communauté de communes de
Miribel et du Plateau

Référence : 20251009AvisPdmsCcmp

Vos réf. :

Affaire suivie par : Pauline Ducret - Nicolas Montanaro
ddt-pact@ain.gouv.fr

Bourg-en-Bresse, le 31/10/2025

**Objet : Avis de l'État sur le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de
la communauté de communes de Miribel et du Plateau**

Madame la présidente,

Par délibération en date du 14 novembre 2023, la communauté de communes de Miribel et du Plateau (CCMP), autorité organisatrice de la mobilité, s'est engagée dans une démarche d'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié (PdMS).

Par courrier du 9 juillet 2025, vous sollicitez mon avis sur ce projet arrêté le 08 juillet 2025 en conseil communautaire.

Je vous remercie pour cette consultation, non réglementairement obligatoire dans le cadre d'une procédure de plan de mobilité simplifié, qui me permet de manifester l'intérêt que l'État porte à la planification locale de la mobilité et à travers elle, à la mise en œuvre des politiques publiques de transition écologique et de cohésion territoriale.

Le projet arrêté repose sur un diagnostic solide et complet qui contextualise les besoins et les solutions envisagées. L'attractivité du territoire de la CCMP, situé dans la conurbation de la métropole lyonnaise, soulève des enjeux nombreux en lien avec la mobilité : la sécurité routière, le cadre de vie, la santé ; tous sont très bien appréhendés dans le projet.

La stratégie de mobilité présentée s'attache à répondre aux besoins des usagers du territoire et permettre de nouvelles pratiques de déplacements, tout en étant cohérente avec les territoires voisins.

PJ : Annexe détaillée
Copie à :

La CCMP a engagé depuis de nombreuses années des actions significatives en faveur de la mobilité comme la mise en place du réseau Colibri et du service Co'vélo ou encore le développement d'infrastructures en faveur des mobilités actives et partagées (itinéraires cyclables, aires de covoiturage...).

La feuille de route opérationnelle qui est proposée s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées et prévoit une nouvelle période de 10 ans (2025-2035) pour sa mise en œuvre, laquelle s'analyse comme étant réaliste au regard des actions structurantes envisagées.

J'émetts un avis très favorable à cette démarche volontaire et ambitieuse, à l'appui des observations détaillées dans l'annexe ci-jointe.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement à vous,

La préfète,



Chantal MAUCHET

Annexe à l'avis de l'État
Plan de Mobilité Simplifié de la communauté de communes de Miribel et
du Plateau (CCMP)

I. Diagnostic, enjeux et objectifs

Le diagnostic, les enjeux et les objectifs sont définis de manière approfondie afin d'assurer un socle robuste en faveur de l'efficacité de la feuille de route déclinée.

Des temps de concertation ont été menés et ont permis de renforcer les choix d'orientations issus du diagnostic technique stricto sensu ; ce diagnostic « vécu » est une composante essentielle de la démarche.

Le projet présenté traduit l'action n°27 du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCMP « Réaliser et mettre en œuvre le PDMS » ; le lien entre les stratégies est bien assuré.

Le plan anticipe les mutations et grands projets annoncés de ce secteur dynamique. Il répond aux nombreuses prescriptions du SCoT BUCOPA qui incitent à « organiser les mobilités en appui à l'armature urbaine ». La révision en cours du SCoT BUCOPA, qui à ce stade n'annonce pas de bouleversements dans cette armature, ne devrait dès lors pas venir en contradiction avec vos éléments de diagnostic et de projets. Le suivi de la démarche de révision du SCoT et sa mise en lien avec la feuille de route permettront de maintenir la cohérence des actions envisagées dans le temps.

L'analyse des différents accès à la mobilité est particulièrement détaillée. Tous les modes de déplacement sont pris en compte : automobile, ferroviaire, transports en commun routier, co-voiturage, auto-partage, vélo, trottinette, marche. Cela donne à la démarche une dimension complète de politique de mobilité. Les solutions proposées intègrent l'ensemble des modes de déplacement pertinents pour effectuer les trajets du quotidien sans se limiter aux flux domicile-travail.

La feuille de route prévoit en particulier une politique de sensibilisation et d'accompagnement aux mobilités, indispensable pour favoriser l'évolution positive des comportements et des usages. Le cadre de vie et la santé prennent également une place importante dans le document présenté. La vision transversale du sujet de la mobilité est bien démontrée.

La décarbonation des flux automobiles passera majoritairement par l'électrification de la flotte. A ce titre, le lien avec le schéma directeur d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (SDIRVE) pourrait être affiché. Cette dimension supplémentaire pourrait être intégrée dans votre document de manière à démontrer la cohérence des actions en faveur de la réduction des gaz à effet de serre.

II. Liaisons inter-communales et inter-communautaires

Les réseaux et connexions prévues assurent les liens inter-urbains et intra-urbains. Ils s'inscrivent également dans un territoire plus large que votre EPCI, assurant ainsi un fonctionnement cohérent entre l'espace lyonnais et le département de l'Ain, en particulier avec la communauté de communes de la Côtière à Montluel.

Le plan prévoit la continuité des itinéraires pour chacun des modes au sein des communes, sur l'axe Est-Ouest dans le couloir de la route de Genève et du Rhône, et sur l'axe Nord-Sud, vers et depuis le plateau. La mise en réseau avec les communes voisines constitue un point très positif.

En revanche, l'axe de communication inter-communautaire Tramoyes-La Boisse ne ressort pas du diagnostic et ne semble pas inscrit dans le schéma cyclable. Une précision pourrait être fournie pour mieux comprendre le rôle de cet axe.

III. Le besoin d'un nouvel équilibre modal sur l'espace public et des solutions de partage de l'espace public incluant des réflexions de sobriété

En agglomération, les séquences d'aménagement réemploient bien les emprises existantes en affectant des usages ou en organisant la mutualisation des espaces.

Sur la liaison Les Echets-Tramoyes, l'option d'une chaussée à voie centrale banalisée (type Chaucidou) est affichée.

Ce parti pris est favorable au développement et à la co-existence de modes de déplacements alternatifs, et incite à des comportements plus respectueux et plus sûrs pour les différentes catégories d'usagers. Il oriente par ailleurs vers des aménagements plus sobres, non consommateurs de foncier.

Tout évitement d'artificialisation nouvelle est en effet à encourager dans votre secteur soumis à des phénomènes de ruissellement intense.

Pour ces raisons, les deux liaisons de Miribel vers le plateau pourraient également être traitées dans cet esprit. La sobriété de l'aménagement, l'évitement de phénomènes hydrauliques aggravés dans la Cotière sont à rechercher.

De plus, la création d'itinéraires cyclables normalisés sur ces tronçons comportant de fortes pentes pourrait s'avérer difficile ; ces notions seront à regarder avec attention lors des études à l'amont des projets opérationnels.

En conclusion, le projet de PdMS de la CCMP s'appuie sur un diagnostic robuste, il propose une stratégie complète, cohérente et transversale. Elle se décline en objectifs opérationnels et en actions concrètes et compréhensibles sur un pas de temps réaliste de 10 ans (2025-2035).

Présents : voir liste de présence annexée.

Objet de la réunion : 2nde réunion du Comité des usagers et des partenaires dans le cadre du PDMS de la communauté de communes de Miribel et Plateau, séance de consultation PDMS et point d'information sur les actualités Mobilité

Contenu :

- Rappel du fonctionnement et rôle du CUP
- Plan de Mobilité Simplifié : présentation synthétique de la démarche et échanges
- Présentation pour information des évolutions Mobilité

Résultat de la consultation du CUP sur le PDMS :

La présentation du PDMS appelle un certain nombre de questions, voir ci-dessous les questions-réponses.

Avis favorable de l'ensemble des participants sur le PDMS (1 personne ayant dû partir en milieu de séance ne s'est pas prononcée).

Questions de l'assemblée sur le PDMS :

1 : Q : LES COMPETENCES DE CHAQUE ENTITE : Quand des besoins remontent pour réaménager les routes du territoire, qui prend en charge ? **R** : La commune porte la maîtrise d'ouvrage sur les routes communales, le département sur RD hors zone agglomérée, la commune en coordination avec le département sur RD en zone agglomérée. La communauté de communes peut coordonner.

2 : Q : Slide Objectifs : au-delà d'être confortables, les itinéraires piétons-cycles doivent être sécuritaires. **R** : le « confort d'itinéraire » intègre bien la sécurité – c'est essentiel.

3 : Q : Est-ce que la CCMP est présente si des choses sont faites sur le train ? **R** : La CCMP fait partie du syndicat de l'aire métropolitaine lyonnaise et participe aux réunions concernant le ferroviaire sur le territoire, dans un groupe de travail qui comprend un périmètre très largement au-delà de la CCMP.

4 : Q : Les communes doivent être porteuse du projet commun. On demande à ce que la CCMP pousse les communes à faire et à communiquer. **R** : Les compétences sont propres à chacun, la CC ne peut décider à la place des communes. Toutefois, un travail comme le PDMS permet de s'inscrire dans un projet de territoire commun : toutes les communes sont partie prenante du plan et donc sont « engagées ». Cohérence des projets du plan avec les PLU des communes.

5 : Q : Les habitants ont-ils étaient consultés ? **R** : oui les habitants ont leur mot à dire au moment de la consultation du public – ils déposent leurs avis.

6 : Q : La métropole a édité une carte des temps de parcours piétons, cela incite à se déplacer à pied. **R** : l'action concernant la signalétique et le jalonnement avec temps de parcours piétons se veut aller dans ce sens.

7 : Q : Dans le plan, y a-t-il l'éducation au partage de la voirie. **R** : oui dans l'objectif 4, se retrouve plusieurs actions d'accompagnement au changement, c'est un objectif dédié au changement de comportement pour les petits comme pour les grands.

8 : Q : Toute la route de Genève est en rouge sur le site de la FUB. Il faut que les communes se saisissent de ces remontées d'info. **R** : L'enquête de la FUB a bien été relayée vers les communes. La sécurisation de la RD1084 pour la pratique du vélo et de la marche à pied est inscrite dans le PDMS.

9 : Q : Qui finance la voie de halage (anneau bleu) ? **R** : les acteurs : VNF, Métropole de Lyon (de Caluire à Neyron), la SNCF (proximité des voies), le Grand Parc (pas compétent à cet endroit-là). Pour ce type de grand projet, les financements sont souvent multi-partenariaux. A noter : - les aménagements peuvent être faits par tronçons, mais les usagers ne sont pas favorables aux discontinuités. - aménagement qui se fera sur le temps long (fortes contraintes techniques, avec notamment une problématique de stabilisation des berges).

10 : Q : sur la partie interconnexion à Vaulx-en-Velin, qu'en est-il ? **R** : objectif d'un transport qui desserve rapidement Vaulx-en-Velin (via l'autoroute).

11 : Q : Porte 5 - Comment fonctionne le covoiturage dynamique ? **R** : Fonctionne via une plateforme (application). Le covoitureur se poste à l'arrêt, si pas de conducteur au bout de 30mn, un taxi vient vous chercher. L'objectif est de sécuriser le retour. Il faut noter que la plateforme suit la voiture du conducteur et le passer = une sécurité dans la pratique. L'objectif de l'action porte 5 est de permettre l'accès en modes actifs, mettre le pôle d'échange en valeur pour le repérer et de faire connaître le service,

communiquer. Sur le covoiturage dynamique en particulier, qui va être lancé courant 2026 : Communication prévue en 2026, travail commun avec les territoires voisins sur une même plateforme, un même réseau.

12 : Q : Qui gère les passages à niveau ? **R :** c'est la SNCF, en tant que gestionnaire du réseau ferré.

13 : Q : La question de la fiabilité du train est d'importance cruciale. **R :** ce point a été relevé lors du diagnostic et est remonté fréquemment par la CCMP à la Région (Autorité Organisatrice du train). Concernant l'évolution du réseau ferré : des demandes ont été portées au travers du SERM, et notamment la demande d'une meilleure offre en contrepoint et d'un emport à augmenter. **Q :** Que dit la SNCF à ces sujets ? **R :** coté travaux et matériel c'est en cours, d'ici 2035 des améliorations notoires devraient voir le jour. Les SERM apportent de vraies dynamiques dans les « bulles » autour des métropoles. Objectif SERM : 2035/2040.

14 : Q : au Canada, l'autopartage « Communauto » est déjà très bien développé. **R :** L'autopartage est une vraie volonté de la CCMP, pour réduire le nombre de voiture stationnées (90% du temps nos voitures sont garées), c'est une solution qui grandit.

15 : Q : Quelle est la communication qui va être faite sur l'équipement du cycliste ? **R :** On peut faire une communication sur la page internet, on sensibilise dans les écoles surtout. La communication concernant la sécurité des modes actifs n'est pas encore nationale. Le jalonnement sécuritaire est fait par le département. La CCMP distribue des kits « visibilité » lors de chacun de ses événements.

16 : Q : Comment lancer par exemple un pédibus/vélobus ? **R :** Les communes peuvent impulser. Il est

nécessaire d'avoir une association de parents d'élèves motrice et volontaire.

17 : Q : Avoir une brochure mobilité serait une bonne aide aux nouveaux arrivants. **R :** une action est prévue en ce sens.

18 : Q : le pédibus c'est de quelle responsabilité ? **R :** Démarche à porter principalement par une association de parents, via le conseil d'école ou associations scolaires par exemple. Besoin de suivre quelques règles pour constituer un pédibus (encadrement, ...).

19 : Q : qu'a donné la consultation du public ? **R :** au total, une vingtaine de contributions. Les remarques sont considérées, des réponses sont apportées, elles seront annexées au PDMS pour son approbation.

20 : Q : les aspects logistiques n'ont pas été abordés et devraient être pris en compte pour le prochain plan. C'est un point important pour le territoire. **R :** la remarque est notée ; les objectifs de départ des élus se sont plus concentrés sur la mobilité des personnes.

21 : Q : Par quoi commence-t-on ? **R :** les démarches d'apaisement autour des écoles devraient voir le jour dans les 1 à 3 années à venir ; le covoiturage dynamique arrive dès 2026.

22 : Q : Comment sont pris en compte les données FUB ? **R :** Les communes ont bien été informées par la CCMP de la campagne, elles ont relayé la campagne FUB pour faire répondre les usagers. La CCMP leur redira que des résultats sont disponibles.

23 : Q : Y a-t-il une personne en charge des financements ? ou de recherche de benchmarks pour voir comment ça marche ailleurs ? **R :** On regarde chez les voisins, on partage

les expériences, on mutualise quand c'est possible. Le syndicat offre les expertises et partage les expériences. Concernant les financements, les services échangent régulièrement pour identifier les sources de financement, mutualiser quand c'est possible.

24 : Q : Peut-il y avoir une dynamique sur les plans de circulation ? **R :** les communes sont dans la dynamique d'avancer, le PDMS a permis aux communes de prendre conscience que le PLU va au-delà de l'habitat/construction/urbanisme et que les déplacements sont à prendre en considération pour établir ces documents. Le PDMS est vu comme un booster par la CCMP.

A FAIRE REMONTER : il est essentiel de prendre en considération l'avis des usagers cyclistes avant de faire des aménagements cyclables. Certains aménagements sont absurdes, et c'est dommage.

Prochaines étapes :

>> Le présent CR est transmis aux membres du CUP avec le support de présentation.

>> Prochaine réunion du CUP : autour de juin 2026.

PARTENAIRE	DATE ENVOI	DATE RETOUR	AVIS	Remarques / Observations	Réponse apportée : voir tableau "Avis et traitement"
3CM	10/07/2025	01-oct-25	FAVORABLE	Se référer à l'onglet "Avis et traitement"	10A, 10B, 10C, 10D
Région Auvergne Rhône Alpes	10/07/2025				
DDT Ain	10/07/2025	31-oct-25	FAVORABLE	Se référer à l'onglet "Avis et traitement"	12A, 12B, 12C, 12D, 12E
SCoT BUCOPA	10/07/2025				
Département Ain	10/07/2025				
Métropole de Lyon	10/07/2025				
SMT AML	10/07/2025				
SYTRAL Mobilités	10/07/2025	02-oct-25	FAVORABLE	Se référer à l'onglet "Avis et traitement"	11A, 11B, 11C, 11D

3 FAVORABLE
0 ABSTENTION
0 NON FAVORABLE

Réputés FAVORABLES
6 (n'ont pas répondu)

Comité des usagers et des partenaires	Consulté en séance le 24 novembre 2025	100% participants FAVORABLES au PDMS	Diverses questions et remarques : se référer au compte-rendu du CUP du 24/11/2025
---------------------------------------	--	---	---

COMMUNE	DATE ENVOI	DATE RETOUR	AVIS	REMARQUES / OBSERVATIONS	Réponse apportée : voir tableau "Avis et traitement"
Neyron	10/07/2025	08/10/2025	FAVORABLE (avec réserve)	Se référer à l'onglet "Avis et traitement"	1A, 1B, 1C
Miribel	10/07/2025	07/10/2025	-	Se référer à l'onglet "Avis et traitement"	2A
SMB	10/07/2025				
Beynost	10/07/2025	18/09/2025	FAVORABLE	Avis favorable sans réserve par le Conseil Municipal à l'unanimité	
Thil	10/07/2025	29/09/2025	FAVORABLE	Avis favorable. 2 remarques sont soulevées. Se référer à l'onglet "Avis et traitement"	3A, 3B
Tramoyes	10/07/2025	20/10/2025	FAVORABLE	Avis Favorable sans réserve par le Conseil Municipal à l'unanimité Avis favorable reçu hors délai de consultation	

3 FAVORABLE
1 FAVORABLE avec réserves
0 NON FAVORABLE
0 ABSTENTION

Réputés FAVORABLES (n'ont pas répondu, ou n'ont pas formellement donné un avis)
2

DATE CONTRIBUTION	Remarques / Observations	Réponse apportée : voir tableau "Avis et traitement"
24-oct-25	J'espérerais que les nouveaux horaires du colibri ainsi que le nouveau fonctionnement nous permettrait de peux bouger depuis Thil. Malheureusement, de trop grandes plages horaires, pourtant à des horaires stratégiques, ne permettent pas de se rendre depuis le village jusqu'à la gare de Beynost ou jusqu' à la nationale pour emprunter un bus de ligne. C'est un non sens totalement incompréhensible pour les usagers et lycéens de Thil, dont le transport scolaire ne permet pas de rentrer du lycée à 12h. Tellement dommage	20A
25-oct-25	Il manque des passages cyclables protégés sur certains secteurs comme la jonction Thil-Beynost. Un accès mode doux au parc de Miribel Jonage en plus de celui de Miribel serait très apprécié. Sur Thil ou Beynost.	21A
25-oct-25	Bonjour, vu l'emplacement idéal des communes de la CCMP, proches de Lyon où beaucoup d'actifs vont travailler, il est primordial de mettre en œuvre rapidement des solutions de transport decarbonnées : 1) une piste cyclable roulante, continue et sécurisée de Beynost à Lyon le long de la voie de chemin de fer. En effet, il y a des ruptures de continuité au niveau de Beynost et Miribel. La piste est impraticable de Miribel à crepieux la pape (cailloux) 2) une amélioration franche de la fiabilité de la ligne ter Ambérieu -Lyon. A ce jour, il y a beaucoup trop de retards récurrents. Cela n'encourage pas à prendre ce mode de transport 3) ajouter des départs de Lyon en ter à destination des communes de la CCMP après le dernier ter qui part de 21h12 de la part dieu en direction d'Ambérieu. Cet horaire est beaucoup trop tôt pour des journées qui finissent tard pour raisons professionnelles ou festives. Ajouter a minima un train qui part de la part dieu à 22h12 et décaler le bus actuel de 22h12 à 23h12	22A, 22B
26-oct-25	Merci pour votre consultation et la prise en compte de mon avis	
26-oct-25	Aux Echets le manque de trottoirs sur l'ensemble des voies de circulation complique grandement de circuler à pieds. Le fort trafic routier sur la route de Strasbourg effraie pour y aller à vélo Il manque des places de parking à la gare des echets. Nous nous sentons très isolés du territoire : pour avoir un bus maintenant il faut y penser à l'avance, aucun moyen simple de se rendre sur Rillieux semailles à part prendre sa voiture, pas de liaison simple entre la gare des echets et celle de Miribel. Il faut continuer à oeuvrer pour que la ligne de Bourg soit considérée pour avoir les futurs RER métropolitain de Lyon. C'est un parcours du combattant pour se rendre de Miribel aux Echets entre la montée de la perrière fermée depuis si longtemps et les chicanes du Mas Rillier. Par contre les camions eux ne semblent pas avoir de difficultés pour circuler aux Echets. En résumé : plus de moyen de communication autres que la voiture pour circuler des Echets vers le reste du territoire, une circulation piétonne et vélo à apaiser sur ce hameau et continuer à oeuvrer pour augmenter la fréquence des trains de la ligne de 32.	23A, 23B, 23C, 23D, 23E
27-oct-25	Développer les pistes cyclables transversales et sur la RN comme à St Maurice de Beynost	24A
27-oct-25	Pourquoi n'y a t'il pas de ligne de bus Beynost -Vaulx en Velin ?	25A
29-oct-25	Nécessité forte d'élargir les trottoirs sur le mas rillier (en poussette on est obligé de passer sur la route à plusieurs endroits, notamment route des echets, route de vancia, route de rilleux). Afin de rendre plus direct l'accès au centre ville de Lyon, rendre le chemin de halage le long du canal de miribel plus carrossable pour les vélos de ville. Afin de diminuer le nombre de passages de voitures au mas riller, envisager une déviation entre la route de rilleux et la route des echets et de tramoyes. Prévoir une voie cyclable a miribel sur la montée neuve pour diminuer les risques avec les véhicules.	26A, 26B, 26C, 26D
29-oct-25	Bonjour il faudrait aménager rapidement l anneau bleu entre Miribel et Lyon pour permettre le passage des vélos. Le nouveau parcours ligne côtière des colibris est une bonne chose par contre les bus font beaucoup trop de bruit. A quand le passage à des bus électriques ?	27A, 27B
29-nov-25	Bonjour Habitant de Miribel, je regrette que rien n'a encore été fait pour "apaiser" la circulation dans la Grande Rue, au Mas rillier et aux Echets. Le nouveau Plu n'a rien apporté au contraire. Ce laxisme de la municipalité dans ce domaine comme dans d'autres; prouvent que ces élus sont loin des préoccupations des habitants. Concernant la Grande Rue un contournement d'une voix pourrait se faire par les quais du Rhône depuis Neyron par la voie communautaire mais la mairie veut des appartements à la place des services techniques, grosse connerie en vue. Pourtant techniquement tout est possible pour ce contournement. Au Mas Rillier un faisceau était inscrit auparavant pour rabattre les véhicules vers la route de Rillieux à travers champs. Et aux Echets une déviation est possible à l'est en effleurant la zone Natura 2000. Quand on veut on peut bien sur qu'un mandat ne suffit pas et pourtant on va gaspiller des millions pour la vierge, pour le parvis de l'église et la mairie. La municipalité est plus préoccupée par les véhicules garées en zone bleue puisqu'elle envoie sa police municipale verbaliser à des heures indues où il n'y a que très peu de véhicules.	28A
30-nov-25	Bonjour Je pense que le plan de mobilité est une chose positive mais je suis surprise que la commune de Thil ne fasse pas partie des partenaires. Depuis septembre le réseau Colibri a évolué vers une seule ligne, mais la commune de Thil n'est plus desservie sur une partie des créneaux entre 16h et 18h. Les collégiens d'Anne Franck ou St Joseph qui résident à Thil se voient contraints d'attendre le bus 45min pour pouvoir rentrer à leur domicile. Pourquoi ce choix ? La commune est excentrée du reste de la CCMP et en pâtit encore par ce choix. Malgré un mail à KEOLUS en août, aucune réponse ne m'a été apportée. Pouvez vous faire quelque chose ? Merci d'avance !	29A
30-nov-25	Il me semble important de favoriser une cohésion mobilité sur le territoire mais malheureusement Thil en est exclut. Piste cyclable inexistante et route dangereuse pour les cyclistes, le tad inexistant et les horaires du colibri ne correspondent pas du tout au promesse indiqué sur le nouveau plan mobilité. De plus, rien est fait pour insister les Thillois à ne pas prendre leur voiture pour se rendre à la gare, où autres. C'est un bien triste constat.	30A

DATE CONTRIBUTION	Remarques / Observations	Réponse apportée : voir tableau "Avis et traitement"
30-nov-25	La sécurisation de la circulation des vélos sur la RD1084 ne paraît être un enjeu majeur dont la priorité d'orientation ou d'actions est sous cotée. En effet cet axe est stratégique, il permet de relier les centres des villes de la CCMP avec les principaux lieux de scolarité (écoles et collèges), de sports (stades et gymnases), de culture (école de musique, de danse, cinéma). Les premiers impactés par l'absence d'une infrastructure dédié sont donc les jeunes du territoire qui sont donc incités de facto à se faire véhiculer (à moteur) vers ces lieux alors que l'avenir de la transition repose sur eux. De plus, les centres villes devenant de moins en moins accessibles aux voitures avec les suppressions de places de parking (et c'est tant mieux), il serait logique d'aménager notre territoire pour inciter les concitoyens à utiliser d'autres alternatives tel que le vélo pour rejoindre les coeurs de villes.	31A
31/11/2025	Pourquoi ne pas développer le service de micromobilité partagées ? Trotinettes en libre service sur la CCMP. Présentes aujourd'hui, dans la métropole, elles s'arrêtent aujourd'hui à la frontière de Rillieux, commune qui est très contente du service ! Le service Dott pourrait être complémentaire au réseau Colibri. C'est un service d'utilité publique (comme vélov) mais qui coûte 0 euros aux collectivités (qui reçoivent une redevance d'occupation du domaine public de l'opérateur) Je suis SXXXXX DXXXXX - j'habite à Miribel avec ma famille et je travaille pour Dott depuis 2019 en tant que Responsable Régionale. Contactez-moi si vous voulez en savoir plus ! SXXXXX DXXXXX 06XXXXXX	32A
01-nov-25	Il est primordial d'installer des lignes de transport en commun entre Vaulx en Velin (la grapiñiere) et Beynost : 12 minutes en voiture en journée, 45 minutes en moyenne aux heures de pointes, 30 minutes à vélo et plus d'une heure en transport en commun.	33A
04-nov-25	Que de temps et d'énergie perdu.	34A
04-nov-25	Il manque une connectivité vélo/ trottinette entre Miribel centre et le Mas Rillier !	35A
05-nov-25	La voiture tue	36A
06-nov-25	L'objectif du PMDS est louable mais il y a vraiment une action urgente vis à vis de la fiabilité du réseau TER. Des retards ou annulations de train de plus en plus fréquents rendant les situations professionnelles ou scolaires compliquées. Cela dure depuis des années et tout se dégrade encore (pourtant les abonnements de trains, eux, augmentent sans aucun problème...). L'ensemble de la population empruntant le TER est exaspéré et rien ne change... (cf groupe facebook "Usagers TER de la ligne Lyon-Ambérieu)	37A
09-nov-25	Bravo pour les premières voies cyclables à St Maurice de Beynost, qui sont enfin en place. On attend avec impatience celles de Beynost et au delà, une continuité sur toute la Côteière, de Rillieux à Meximieux. A Beynost et St Maurice, en dehors de la route de Genève, on attend toujours une sécurisation des trajets piétons qui restent dangereux sur le secteur des Andrés et sur la rue centrale, notamment pour Beynost du fait d'une privatisation des espaces publics lors des derniers programmes immobiliers : les trottoirs publics ont été réduits au profit des nouvelles constructions. Les poussettes, personnes à mobilité réduite et piétons sont obligés de marcher sur la chaussée. Enfin, on attend toujours de la pédagogie et de la communication de la part des collectivités en lien avec les associations locales, pour valoriser les effets de la marche et du vélo sur la santé et des actions d'aide à la remise en selle et de réparation de vélos.	38A
09-nov-25	N'ai très très très hâte que la piste cyclable le long de la voie ferrée soit améliorée, pour l'instant elle est selon moi impraticable. Il faudra aussi y mettre de l'éclairage car c'est le noir total des la tombée de la nuit! Cette même piste doit aussi être améliorée entre beynost et montluel, il y a aussi une section en terre impraticable. Le trafic devrait être dévié du centre de miribel, ou alors fortement ralenti	39A, 39B
10-nov-25	Bonjour, le plan semble aller dans le bon sens. Utilisateur de trottinette, il est fréquent que je ne me sente pas en sécurité, particulièrement sur la départementale. Je limite les trajets en vélo à mon fils pour la même raison. Et en tant que piéton, nombreux sont les endroits avec peu, voir pas de trottoir. Rien que marcher peut être compliqué. Je n'ose imaginer ce que cela donne avec une poussette ou pour une personne à mobilité réduite ou en fauteuil. Par exemple, une personne en fauteuil électrique sur la départementale est aberrant. Le carrefour vers la gare de Beynost est aussi un lieu compliqué et difficile d'accès en fauteuil. Merci pour votre travail.	40A

Plan de Mobilité Simplifié - Communauté de Communes de Virval Plateau

Reponses aux remarques suite consultation des parerales et du public

N°	PHASE PDMS CONCERNÉE	REMARQUE	EMETTEUR	TRAITEMENT DE LA REMARQUE <i>Aucun (remarque n'appelant pas de réponse) / Réponse (en colonne R) / Modification du PDMS</i>	REPOSE	Lieu concerné par la remarque (Commune ou CC)
1A	1 - diagnostic	"Il ne faut pas oublier que seule l'expérimentation sur le terrain des dispositifs permettra de valider leur qualité réelle. Dans ce sens, c'est très dommageable qu'il n'y ait pas le bilan réel sur l'utilisation du Colibri dans son ancienne configuration et que les modifications apportées à ce dernier soient présentées comme la meilleure solution alors même que la qualité de service pour certaines communes, comme Neyron, peut sembler en régression"	Commune de Neyron	Réponse	Concernant le Colibri, le PDMS présente (en page 29 du diagnostic) les résultats d'une enquête réalisée en 2023 sur le réseau, montrant un taux de remplissage faible (3 personnes par course en moyenne). L'enquête mobilité a aussi récolté un nombre important de réponses sur le réseau Colibri, notant les souhaits d'amélioration du réseau, ainsi que les freins empêchant des habitants de l'utiliser. Le volet Stratégie-Actions intègre la refonte du réseau Colibri comme un "coup-parti" étant donné la concomitance de la rédaction du PDMS et de la refonte du réseau.	CC
1B	3 - action	Action 8 (RD1084) à placer en prioritaire	Commune de Neyron	Réponse	Lors des instances de concertation avec le public et les entreprises, ainsi que les réunions de Comité de Pilotage entre élus de la CCMP, cette action n'est pas ressorti comme de niveau d'abaisse priorité pour l'intercommunalité, d'autres actions ayant été jugées de priorité plus forte (par exemple : continuité à l'anneau bleu par le Chemin de Halage, travail sur les plans de circulation, rues aux écoles...). Cette action inscrite dans le PDMS reste une action à conduire dans les 10 ans à venir. Le niveau de priorité n'est pas modifié.	CC
1C	2 - stratégie	La passerelle n'est pas du tout mentionnée, ni dans le bilan, ni dans les actions, mais est présente dans la cartographie. Cela nous semble du coup pas clair du tout si c'est une action PDMS ou non	Commune de Neyron	Réponse	Au travers du PDMS, les élus ont inscrit le principe d'une étude de faisabilité pour une traversée du Rhône sur l'est du territoire (voir fiche action "Un réseau cyclable sur tout le territoire"). A ce stade, le positionnement de la passerelle n'est pas défini ; elle est inscrite de manière "flottante" sur la carte .	CC
2A	4 - programmation	"La seule alerte dont nous avons débattu en bureau municipal, celle d'un document qui n'aboutisse jamais à une mise en œuvre concrète". "Je salue la poursuite de la co-construction d'une programmation pluriannuelle d'investissement afin que le document soit effectivement mis en application sur le terrain".	Commune de Miribel	Réponse	La CCMP rejoint les préoccupations de la commune. Ce PDMS se veut opérationnel. Les actions prévues sont ainsi budgétisées et programmées dans le temps, compte tenu des réalités du terrain (financements, délais, aléas/imprévus). Le travail de co-construction du PPI avec l'ensemble des communes de la CCMP permettra donc de répondre à l'alerte que vous avez soulevé en bureau municipal	CC
3A	2 - stratégie	Le conseil municipal souhaiterait que la liaison vélo englobe l'entièreté de notre territoire, de Neyron à Tramoyes et jusqu'à Thil, en mentionnant la liaison Thil - Gare de Beynost, et préconise également les rattachements aux territoires voisins (voies lyonnaises, anneau bleu et Viarhona jusqu'à Jons)	Commune de Thil	Modification PDMS	L'action "aller vers un maillage cyclable sur tout le territoire" propose bien des liens assurant des liaisons sur l'ensemble du territoire - de Neyron à Tramoyes et jusqu'à Thil, intégrant la liaison Thil - Gare de Beynost. La carte projetée de ce réseau, travaillée avec les communes et intégrées en annexe au PDMS dans sa version 1, figurera dans le corps du document pour la version proposée à l'approbation. Quant aux liens vers les voies lyonnaises et l'anneau bleu, ils sont bien couverts par l'action 7, prioritaire.	CC
3B	2 - stratégie	Toujours dans le cadre des modes doux, le conseil municipal souhaiterait que la passerelle mentionnée sur la carte soit portée comme un élément majeur de notre territoire pour développer cet axe manquant et marquant, réclamé par nos habitants et nécessaires pour faciliter les échanges via la métropole et ses réseaux de voies cyclables et transports urbains.	Commune de Thil	Réponse	La conduite d'une étude d'opportunité pour une passerelle sur l'est du territoire est bien intégrée au PDMS, action 11.	CC
10A	2 - stratégie	"Ces orientations (celles du PDMS) rejoignent les priorités de la 3CM et renforcent la nécessité d'agir collectivement afin d'offrir aux habitants et aux salariés des solutions de mobilité cohérentes, interconnectées et adaptées aux réalités de la Côteière"	3CM	Aucune		CC
10B	2 - stratégie	"Le PDMS de la CCMP intègre plusieurs actions directement pertinentes pour la 3CM, en cohérence avec ses propres priorités : amélioration de l'accessibilité des gares par les modes actifs ; création d'une continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau Bleu via le chemin de halage, en lien avec la Viarhona ; sécurisation et développement des liaisons cyclables le long des axes structurants (RD1084, D38) ; renforcement de l'interconnexion entre les réseaux Colibri et TICO"	3CM	Aucune		CC
10C	3 - action	Propose d'intégrer : améliorer l'accessibilité des gares en modes actifs, prendre en compte la continuité cyclable le long du chemin de halage, entre La Boisse et Beynost	3CM	Réponse	Aujourd'hui, la CCMP projette un lien cyclable structurant sur la RD1084. A court terme, ce lien n'est pas prévu ; nous notons votre demande de liens entre la Boisse et Beynost, pour un éventuel projet à plus long terme - qui seraient toutefois à financer par la 3CM en majorité. La CCMP fait par ailleurs remarquer qu'il vaut mieux inciter l'utilisation de la RD1084 plutôt que doubler les créations d'aménagements.	Commune de Beynost
10D	3 - action	Propose d'intégrer : constituer une alternative à la voiture sur la Côteière . Il est proposé de consolider les relations Tico/Colibri. De ce fait, la 3CM propose de mettre en place une gouvernance commune entre les deux AOM par le biais d'une intégration tarifaire renforcée, une synchronisation des horaires, ou la mise en place d'un système Maas	3CM	Réponse	La CCMP prend note du souhait de la 3CM. La CCMP propose un travail technique conjoint sur le sujet, dès 2026. La CCMP n'envisage pas à ce stade de gouvernance commune.	CC
11A	2 - stratégie	"Sytral mobilisés soulignent l'ambition que dénote l'élaboration volontaire d'un PDMS par la CCMP. La plupart des actions de ce projet font écho aux actions du plan de mobilité des territoires lyonnais. SYTRAL mobilisés salue l'objectif de la CCMP de développer un bouquet de mobilité, ce qui paraît la solution la plus à même de faire reculer l'usage individuel de la voiture puisqu'elle permet à chacun, pour chaque déplacement, de disposer d'une alternative"	SYTRAL	Aucune		CC
11B	2 - stratégie	"SYTRAL mobilité partage la nécessité de mieux interconnecter les réseaux de transports collectifs locaux. Il s'agit d'ailleurs d'une action qui figure également dans le Plan de mobilité des territoires lyonnais et de premiers échanges techniques ont eu lieu récemment pour améliorer les connexions".	SYTRAL	Réponse	La CCMP souhaite continuer la collaboration qui s'est installée avec le SYTRAL dans les années à venir, pour servir ces objectifs communs.	CC
11C	2 - stratégie	Les deux autorités organisatrices de la mobilité partagent également l'ambition d'un service ferroviaire renforcé sur les lignes TER Lyon - Ambérieu (lignes de Miribel, Saint-Maurice de Beynost, et Beynost) et Lyon - Bourg-en-Bresse (gare des Echets).	SYTRAL	Aucune	La CCMP souhaite continuer la collaboration qui s'est installée avec le SYTRAL dans les années à venir, pour servir ces objectifs communs.	CC
11D	4 - programmation	"Nous pouvons simplement regretter que le projet de PDMS ne comporte pas d'objectifs en matière d'évolution des pratiques de mobilité dans son territoire, pouvant faire écho aux objectifs d'évolution des parts modales retenus dans le plan de mobilité des territoires lyonnais. Ceci pourrait renforcer la cohérence dans la conduite d'actions conjointes entre nos territoires respectifs pour accompagner et renforcer l'évolution des pratiques de mobilité".	SYTRAL	Réponse	Effectivement, le PDMS n'a pas travaillé d'objectifs chiffrés quant aux évolutions des parts modales sur le ressort de la collectivité. Il est toutefois bien prévu de suivre et évaluer la réalisation et la réussite de chacune des actions du PDMS, des indicateurs sont prévus par le plan d'action.	CC
12A	1 - diagnostic	La stratégie de mobilité présentées s'attache à répondre aux besoins des usagers du territoire et permettre de nouvelles pratiques de déplacements, tout en étant cohérente avec les territoires voisins. La CCMP a engagé depuis des nombreuses années des actions significatives en faveur de la mobilité comme la mise en place du réseau Colibri et du service Co vélo ou encore le développement d'infrastructures en faveur des mobilités actives et partagées	DDT Ain	Aucune		
12B	2 - stratégie	La feuille de route opérationnelle qui est proposée s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées et prévoit une nouvelle période de 10 ans pour sa mise en œuvre, laquelle s'analyse comme étant réaliste au regard des actions structurantes envisagées	DDT Ain	Aucune		

12C	2 - stratégie	La décarbonation des flux automobiles passera majoritairement par l'électrification de la flotte. A ce titre, le lien avec le schéma directeur d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (SDRIVE) pourrait être affiché	DDT Ain	Modification PDMS	Le PDMS prévoit un travail de décarbonation en s'appuyant surtout sur le développement des alternatives à la voiture (notamment, les modes actifs). Il prévoit des bornes de recharges notamment à proximité des gares. En préambule du document de stratégie et actions, il sera noté que d'autres actions portées par nos partenaires institutionnels viennent aussi accompagner l'évolution des pratiques de déplacement - et notamment, l'électrification des flottes de véhicules, à travers le SDRIVE.
12D	2 - stratégie	L'axe Tramoyes - La Boisse ne ressort pas du diagnostic et ne semble pas inscrit dans le schéma cyclable. Une précision pourrait être fournie pour mieux comprendre le rôle de cet axe.	DDT Ain	Réponse	La liaison entre ces deux zones est assurée par l'axe D38 (qui continue jusqu'aux Echets). La section de la D38 entre Tramoyes et Les Echets est priorisée par la CCMP, à destination de la gare des Echets notamment - et a vocation à être un projet de long terme. Le restant de la D38 - la section entre La Boisse et Tramoyes - a vocation à être utilisée par le trafic routier entre les deux zones. Tramoyes

Plan de Mobilité Simplifié - Communauté des Communes de Miribel Mareau
Réponses aux remarques suite consultation des partenaires et du public



12C	2 - stratégie	La direction des flux automobiles passera majoritairement par l'électrification de la flotte. A ce titre, le lien avec le schéma directeur d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (SDRIVE) pourrait être affiché	DDT Ain	Modification PDMS	Le PDMS prévoit un travail de décarbonation en s'appuyant surtout sur le développement des alternatives à la voiture (notamment, les modes actifs). Il prévoit des bornes de recharges notamment à proximité des gares. En préambule du document de stratégie et actions, il sera noté que d'autres actions portées par nos partenaires institutionnels viennent aussi accompagner l'évolution des pratiques de déplacement - et notamment, l'électrification des flottes de véhicules, à travers le SDRIVE.	
12D	2 - stratégie	L'axe Tramways - La Boisse ne ressort pas du diagnostic et ne semble pas inscrit dans le schéma cyclable. Une précision pourrait être fournie pour mieux comprendre le rôle de cet axe.	DDT Ain	Réponse	La liaison entre ces deux zones est assurée par l'axe D38 (qui continue jusqu'aux Echets). La section de la D38 entre Tramways et Les Echets est priorisée par la CCMP, à destination de la gare des Echets notamment - et à vocation à être un projet de long terme. Le restant de la D38 - la section entre La Boisse et Tramways - a vocation à être utilisée par le trafic routier entre les deux zones.	Tramways
12E	3 - action	Tout évitement d'artificialisation nouvelle est en effet à encourager dans votre secteur soumis à des phénomènes de ruissellement intense. Pour ces raisons, les deux liaisons de Miribel vers le plateau pourraient également être traitées dans cet esprit (CCVB). De plus, la création d'itinéraires cyclables normalisés sur ces plateaux comportant de fortes pentes pourrait s'avérer difficile ; ces notions seront à regarder avec attention lors des études à l'anont des projets opérationnels	DDT Ain	Modification PDMS	Voire point d'attention est très pertinent en vu de la composition géographique de notre territoire. Il sera ajouté à la fiche action n°10 concernant le déploiement du réseau cyclable dans le document de stratégie et actions, afin qu'il soit clairement relevé lors des études de faisabilité des itinéraires cyclables sur le territoire.	CC
20A	3 - action	J'espère que les nouveaux horaires du colibri ainsi que le nouveau fonctionnement nous permettrait de peux bouger depuis Thil. Malheureusement, de trop grandes plages horaires, pourtant à des horaires stratégiques, ne permettent pas de se rendre depuis le village jusqu'à la gare de Beynost ou jusqu'à la nationale pour emprunter un bus de ligne. C'est un non sens totalement incompréhensible pour les usagers et lycéens de Thil, dont le transport scolaire ne permet pas de rentrer du lycée à 12h. Tellement dommage	Habitant	Réponse	Nous notons votre remarque qui sera intégrée au retour d'expérience sur le nouveau réseau Colibri. Le Plan de Mobilité Simplifié n'a pas souhaité réinterroger le réseau Colibri très récemment repensé - par contre, le nouveau mode de gestion réfléchi pour le Colibri permet à la CCMP de remonter des remarques auprès de l'exploitant KEOLIS et faire évoluer au cours du temps le réseau pour correspondre au mieux au besoin des habitants.	CC
21A	3 - action	Il manque des passages cyclables protégés sur certains secteurs comme la jonction Thil-Beynost. Un accès mode doux au parc de Miribel Jonage en plus de celui de Miribel serait très apprécié. Sur Thil ou Beynost.	Habitant	Réponse	Ces constats sont bien remontés par le diagnostic. Le projet de liens cyclables sur le territoire (action 10) intègre bien une réflexion et des actions sur les deux liens dont vous parlez.	Commune de Thil - Commune de Beynost
22A	3 - action	Bonjour, vu l'emplACEMENT idéal des communes de la CCMP, proches de Lyon où beaucoup d'actifs vont travailler, il est primordial de mettre en œuvre rapidement des solutions de transport décarbonées : 1) une piste cyclable rouliante, continue et sécurisée de Beynost à Lyon le long de la voie de chemin de fer. En effet, il y a des ruptures de continuité au niveau de Beynost et Miribel. La piste est impraticable de Miribel à crepieux la jappe (calloux)	Habitant	Réponse	Nous rejoinsons votre constat et c'est l'objet de l'action 7, action prioritaire du PDMS. Cette action relève d'importantes problématiques techniques, financières et réglementaires. Sa réalisation relève donc du temps long (2030-2035), si tant est que la faisabilité soit avérée.	CC
22B	3 - action	Bonjour, vu l'emplACEMENT idéal des communes de la CCMP, proches de Lyon où beaucoup d'actifs vont travailler, il est primordial de mettre en œuvre rapidement des solutions de transport décarbonées : 2) une amélioration franche de la fiabilité de la ligne ter Ambérieu - Lyon. A ce jour, il y a beaucoup trop de retards récurrents. Cela n'encourage pas à prendre ce mode de transport 3) ajouter des départs de Lyon en ter à destination des communes de la CCMP après le dernier ter qui part de 21h12 de la part dieu en direction d'Ambrérieu. Cet horaire est beaucoup trop tôt pour des journées qui finissent tard pour raisons professionnelles ou festives. Ajouter a minima un train qui part de la part dieu à 22h12 et décaler le bus actuel de 22h12 à 23h12	Habitant	Réponse	Ces sujets sont du ressort de la Région, autorité organisatrice de la mobilité pour les transports régionaux (trains, cars régionaux). Pour autant, la CCMP a souhaité inscrire dans son PDMS ce sujet d'importance (au travers de l'action 14). Les élus de la CCMP défendent auprès de la Région le besoin de fiabilité et augmentation de fréquence sur ces lignes.	CC
23A	3 - action	Aux Echets le manque de trottoirs sur l'ensemble des voies de circulation compèke grandement de circuler à pieds. En résumé : plus de moyen de communication autres que la voiture pour circuler des Echets vers le reste du territoire, une circulation piétonne et vélo à plaisir sur ce hameau et continuer à ouvrir pour augmenter la fréquence des trains de la ligne de 32.	Habitant	Réponse	C'est bien un des objectifs globaux du PDMS que de pouvoir donner de la place aux déplacements à pied, à vélo et en mobilité partagée sur l'ensemble du territoire. Un travail d'apaisement et de traitement des continuités piétonnes est prévu par l'action n°3.	Commune de Miribel
23B	3 - action	Le fort trafic routier sur la route de Strasbourg effraie pour y aller à vélo.	Habitant	Réponse	Nous notons votre remarque. Le PDMS a l'ambition de faciliter et sécuriser les déplacements à vélo entre les communes du territoire, en identifiant des liens cyclables continus. Voir action 10.	Commune de Miribel
23C	1 - diagnostic	Il manque des places de parking à la gare des echets.	Habitant	Réponse	Nous prenons note de votre remarque. L'amélioration de l'accès aux gares est prévue dans le PDMS - réguler et gérer l'accès pour les véhicules, éviter les voitures ventouses, permettre l'accès autrement qu'en voiture également. A moyen, long terme, en fonction des contraintes foncières et financières, la question pourra être évoquée.	Commune de Miribel
23D	3 - action	Aux Echets, nous nous sentions très isolés du territoire : pour avoir un bus maintenant il faut y penser à l'avance, aucun moyen simple de se rendre sur Rillieux semallies à part prendre sa voiture, pas de liaison simple entre la gare des echets et celle de Miribel. Habitant Il faut continuer à oeuvrer pour que la ligne de Bourg soit considérée pour avoir les futurs RER métropolitain de Lyon.	Habitant	Réponse	Les hameaux ont vu leur offre renforcée avec la nouvelle offre Colibri - qui permet de se rendre à Rillieux ou à Miribel (offre Colibri hors projet PDMS). La CCMP continue d'oeuvrer sur l'élaboration du SEM, en lien avec la Région qui reste maître d'ouvrage.	Commune de Miribel
23E	3 - action	C'est un parcours du combattant pour se rendre de Miribel aux Echets entre la montée de la perrière fermée depuis si longtemps et les chicanes du Mas Rillier. Par contre les camions eux ne semblent pas avoir de difficultés pour circuler aux Echets.	Habitant	Réponse	Le PDMS prévoit par l'action N°2 de travailler des plans de circulation pour conforter et sécuriser la marche dans toutes les communes. Votre remarque sera transmise à la commune de Miribel.	Commune de Miribel
24A	3 - action	Developper les pistes cyclables transversales et sur la RN comme à St Maurice de Beynost	Habitant	Réponse	Les actions 8, 9 et 10 prévoient bien le développement d'un réseau d'aménagement cyclable intercommunal.	CC
25A	3 - action	Pourquoi n'y a t'il pas de ligne de bus Beynost - Vaulx en Velin ?	Habitant	Réponse	Le PDMS projette à ce stade une liaison Miribel - Vaulx en Velin (action 6). Les études détaillées de la ligne et la concertation avec le SYTRAL permettront d'en affiner la desserte et le fonctionnement	CC
26A	3 - action	Nécessité forte d'élargir les trottoirs sur le mas rillier (en poussette on est obligé de passer sur la route à plusieurs endroits, notamment route des echets, route de vancieu, route de rillieux).	Habitant	Réponse	Voir réponse au commentaire 23A	Commune de Miribel
26B	3 - action	Afin de rendre plus direct l'accès au centre ville de Lyon, rendre le chemin de halage le long du canal de miribel plus carrossable pour les vélos de ville.	Habitant	Réponse	Voir réponse au commentaire 22A.	CC
26C	3 - action	Afin de diminuer le nombre de passages de voitures au mas rillier, envisager une déviation entre la route de rillieux et la route des echets et de tramways.	Habitant	Réponse	Cette action n'est pas prévue par le PDMS et relève de la compétence du Conseil Départemental.	Commune de Miribel
26D	3 - action	Prévoir une voie cyclable à miribel sur la montée neuve pour diminuer les risques avec les véhicules.	Habitant	Réponse	Pour les liens vélos communaux, ce sont les communes qui porteront les réflexions, notamment au travers des réflexions sur leurs plans de circulation. Votre remarque sera transmise à la commune de Miribel.	Commune de Miribel
27A	3 - action	Bonjour il faudrait aménager rapidement l'anneau bleu entre Miribel et Lyon pour permettre le passage des vélos.	Habitant	Réponse	Voir réponse au commentaire 26A. Par ailleurs, et comme souligné par le PDMS, l'aménagement de l'anneau bleu demande que soit résolue techniquement la question de la stabilisation des berges - projet multipartenarial complexe, qui demandera un peu de temps à être réalisé.	CC
27B	3 - action	Le nouveau parcours ligne côtière des colibris est une bonne chose par contre les bus font beaucoup trop de bruit. A quand le passage à des bus électriques ?	Habitant	Réponse	Nous notons votre remarque qui sera intégrée au retour d'expérience sur le nouveau réseau Colibri. Le Plan de Mobilité Simplifié n'a pas souhaité réinterroger le réseau Colibri très récemment repensé - par contre, le nouveau mode de gestion réfléchi pour le Colibri permet à la CCMP de remonter des remarques auprès de l'exploitant KEOLIS et faire évoluer au cours du temps le réseau pour correspondre au mieux au besoin des habitants.	CC

